

Fiche produit

Allianz Multi Horizon 2039-2041

Gestion
diversifiée
Multigestion



Un horizon pour vos projets ? Un placement sur mesure pour les réaliser

Allianz Multi Horizon 2039-2041 a été conçu pour répondre à une problématique « retraite » ou permettre le financement d'un

projet à une échéance 2039-2041. En choisissant Allianz Multi Horizon 2039-2041, vous bénéficiez de l'expertise d'Allianz Global Investors et d'une gestion active, évolutive et diversifiée de votre épargne afin de mener à bien votre projet.

Principes de fonctionnement

Allianz Multi Horizon 2039-2041 est un FCP nourricier d'Allianz Multi Horizon Long Terme. Il se détachera de son fonds maître le 30 septembre 2028, son horizon d'investissement étant prédéterminé (2039-2041)¹.

L'allocation entre les différents actifs qui composent le fonds (actions, produits de taux...) est ajusté par Allianz Global Investors en fonction de la durée restant à courir, ce qui permet de dynamiser les investissements grâce aux actions au début de la vie du fonds puis d'apporter une approche plus défensive (renforcement de l'exposition aux produits de taux et monétaire) au fur et à mesure que la maturité du FCP approche.

Diversifiez vos investissements sur toute la durée du placement

Une allocation stratégique évolutive...

L'évolution de l'allocation d'Allianz Multi Horizon 2039-2041 permet de bénéficier du fort potentiel de croissance du marché actions lorsque l'horizon, en termes de durée de placement, est lointain. Lorsque l'échéance du fonds approche, les investissements en actions sont remplacés au fur et à mesure par des investissements de taux (obligataires et monétaires) dont la performance historique est moindre mais plus régulière sur des durées courtes.

Cette allocation d'actifs résulte d'études financières avancées et de modélisations basées sur des historiques de performances et de volatilité des marchés actions et de taux sur très longue période. Définie au préalable, cette allocation stratégique évolutive est indissociable de l'allocation dite « tactique ».

Allianz Multi Horizon 2039-2041 donne la priorité aux investissements en valeurs de la zone Euro avec une ouverture sur les Etats-Unis et dans une moindre mesure sur le reste du Monde.

En diversification, l'OPCVM peut également investir sur des fonds sectoriels (sur l'immobilier coté, les ressources naturelles, les mines d'or) et sur les obligations indexées sur l'inflation notamment.

...renforcée par une allocation tactique

L'allocation tactique peut se définir comme une latitude ou une « marge de manoeuvre » autour de l'allocation stratégique. Elle traduit les convictions du gérant. Les mouvements peuvent être plus ou moins amples et traduisent ainsi dans le portefeuille les choix de sur ou sous pondération en termes de classe d'actifs ou de zone géographique. Ainsi, la combinaison de ces deux allocations est source de valeurs.

Une gestion en fonds de fonds...

Allianz Multi Horizon 2039-2041 est un fonds de fonds (il investit directement dans d'autres OPCVM). Le FCP construit ainsi plusieurs niveaux de diversification à travers une répartition entre les différentes classes d'actifs : monétaire, obligataire et actions et au sein des classes d'actifs en segments d'actifs, géographiques, sectoriels, taille de capitalisation, style de gestion...

...enrichie par la multigestion.

De plus, Allianz Multi Horizon 2039-2041 fait appel aux meilleures expertises du marché, qu'elles soient internes ou externes au Groupe Allianz. La multigestion consiste à sélectionner des gestionnaires ayant chacun un domaine d'expertise spécifique, qui montrent leur capacité à générer une sur performance de manière récurrente.

La sélection des OPCVM externes au Groupe Allianz, se fonde essentiellement sur la régularité des résultats enregistrés dans le passé, sur la compétence de l'équipe de gérants et sur la stabilité du processus de gestion suivi.

Plus de 15 000 OPCVM sont étudiés par l'équipe de multigestion d'Allianz Global Investors à travers la combinaison d'analyses quantitatives (performance, volatilité, ratios de risque...) et qualitatives (style de gestion, approche, discipline d'achat/vente, processus de gestion...).

Le 30 septembre 2028 (lorsque la désensibilisation du portefeuille commencera), Allianz Multi Horizon 2039-2041 sera « détaché² » de son fonds maître pour devenir un OPCVM autonome. Le poids des actions dans le portefeuille va alors se réduire progressivement jusqu'au terme.

Un contrôle des risques rigoureux

Le contrôle des risques et la gestion veillent quotidiennement au respect des ratios réglementaires et des règles prudentielles imposées.

Atouts du FCP

- Un placement « *clef en main* » répondant à la préparation de la retraite ou la réalisation de projets.
- Une allocation d'actifs évolutive et optimisée pour un horizon 2039-2041.
- Un OPCVM géré activement qui permet de profiter du dynamisme des marchés d'actions en début d'investissement puis de sécuriser le capital à l'approche du terme.
- Un accès aux meilleures expertises du marché avec le recours à la multigestion.

Risques principaux du FCP

L'OPCVM n'offrant pas de garantie, il suit des fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.

Le FCP sera principalement exposé aux risques suivants : risque lié au marché actions - Risque lié à la gestion discrétionnaire - Risque lié à l'investissement dans les petites capitalisations - Risque de taux - Risque de crédit - Impact des produits dérivés - Risque de change - Impact de l'inflation.

Pour en savoir plus, consulter le prospectus complet du FCP.

Forme juridique : FCP de droit français

Classification AMF : diversifié

Date d'agrément AMF : 20 avril 2006

Code ISIN : FR0010317743

Durée minimale de placement recommandée : jusqu'au 1^{er} janvier 2039

Frais de gestion directs : 0,05 % TTC maximum de l'actif net

Frais de gestion du fonds maître Allianz Multi Horizon

Long Terme : directs : 1,32 % TTC maximum de l'actif net -

Indirects : (supportés par le porteur de parts au titre des OPCVM dans lesquels le fonds de fonds investit) : 1,40 % maximum de l'actif net.

Commission de souscription maximale : 3,00 % (dont part acquise au FCP : néant)

Commission de rachat maximale : néant

Conditions de souscription/rachat : les souscriptions et rachats sont centralisés chaque jour à 11h30. Les demandes de souscription et de rachat sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Chaque part peut être fractionnée en millièmes, dénommés fractions de part.

Valorisation : quotidienne, à l'exception des jours fériés légaux en France

Valeur liquidative d'origine : 100 euros

Libellé de la devise : euro

Affectation des résultats : capitalisation

Dépositaire : Société Générale - 50, bd Haussmann, 75009 Paris

Adresse de la Société de Gestion :

Allianz Global Investors France - 20, rue Le Peletier, 75444 Paris cedex 09

Mise à jour le 01/12/2011

¹ Ce détachement implique une mutation soumise à l'agrément de l'AMF. Une information particulière sera faite au porteur.